

MAZIÈRES-EN-GÂTINE

La sécurité aux entrées du bourg

Dans sa nouvelle salle, le conseil municipal a lancé une réflexion sur les aménagements à réaliser pour améliorer la sécurité aux entrées de la ville.



Jacques Fradin, premier adjoint, et Alain Clairand ont présidé le conseil municipal dans la nouvelle salle du conseil.

Vendredi dernier, le conseil municipal a inauguré les nouveaux locaux de la mairie. La nouvelle salle du conseil recevra également les mariages et les bureaux de vote. Très lumineuse de par les baies vitrées et son éclairage, le mobilier arrivera cette semaine pour compléter l'ensemble.

La deuxième phase des travaux débutera en septembre avec le réaménagement du bureau du maire et de celui des adjoints. L'ancienne salle au premier étage, deviendra une salle de réunion. Les archives seront également transférées dans les nouveaux locaux.

SÉCURITÉ

« On pourrait peut-être expérimenter un radar pédagogique sur un axe d'entrée de bourg : coté arrivée de Veruyes ou Champdeniers, en arrivant à La Ménardière ? Ou des chicanes... Il faut une réflexion globale et générale,

pour la sécurité des piétons et revoir le stationnement », propose Alain Clairand. Après débat, une réflexion est lancée sur des modes et méthodes pour faire ralentir les automobilistes aux entrées de bourg.

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX

À ce sujet, Claude Largeau indique : « Rue de l'ancien champ de foire, cette tranche sera la dernière dans le bourg. Rue du petit bourg, il n'y aura que des coupures de rue, car en 2014 des travaux avait été fait. Des travaux de mise en électricité sont prévus pour fin d'année, début de l'autre, devant la Maison pour tous et les écoles ».

BUDGET

Jean-Marie Morisset fait le point sur le budget au 30 juin, la situation des travaux de la mairie et ceux de l'église qui sont terminés. En fonctionnement, les dépenses et les recettes ont été réalisées à 47,74 % et 47,34 %.

En investissement, les dépenses à 48,70 % et les recettes à 25,01 %, en précisant sur ce point que les subventions se font attendre.

TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ancienne Communauté de communes garde sa compétence jusqu'en 2020. Elle fait l'intermédiaire entre les écoles et le département. La carte de transport scolaire est de 100 € à l'année, la Communauté de communes prend en charge 25 € par enfant.

INFORMATIONS

Alain Clairand remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réussite de la fête de l'été du 30 juin dernier et au côté intergénérationnel de l'évènement. Le comité de jumelage Sud-Gâtine-Agou-Yiboé, va recevoir deux personnes du canton de Agou-Yiboé (Togo), et prévoit un après-midi festif, le dimanche 23 septembre.